L'essentiel du CSEE

DOGO mars 2021

Sommaire

Détendez-vous : nous sommes en plein brouillard et sans radar 1

Vous avez dit : « la bourse ou l'emploi ? » 2

Boutiques Orange : Clap de fin !! 2

Détendez-vous : nous sommes en plein brouillard et sans radar !

Le télétravail ou le travail à domicile est un mode d'organisation légal régi par le code du travail. L'employeur peut mettre en place le télétravail de manière unilatérale en cas de circonstances exceptionnelles, comme actuellement pour raison sanitaire. Cette mise en œuvre est également considérée comme un aménagement du poste de travail. Dans ce cas, l'article L4122-2 précise que « les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les salariés ». De nombreux jugements précisent qu'une indemnité liée à l'occupation du domicile à des fins professionnelles doit être offerte. Sur le périmètre de la DOGO (Direction Orange Grand Ouest), nous nous demandons si les modalités d'indemnisation des salariés placés en télétravail afin de lutter contre les risques liés au virus Covid19 sont respectées depuis le début de la pandémie.

La non prise en charge de la restauration avec près de 5 mois et demi d'indemnités non versées en 2020, inquiète le personnel et nous fait réagir. N'oublions pas que la restauration est gérée au niveau national et que nous ne disposons d'aucune donnée chiffrée

Vous avez dit : « la bourse ou l'emploi ? »

On ne le dit pas assez : une baisse de confiance dans la stratégie de la direction est constatée à tous les niveaux de l'entreprise : « c'est un peu brouillon ». Le seul point qui semble clair c'est d'accélérer les départs naturels.

La DOGO doit prendre part à l'atteinte de cet objectif peu louable : cette année, comment faire « mieux » que la réduction de 10,54 % constatée en 2020 ?

Ceci n'est pas une provocation. Il s'agit de coller à l'actualité de Stéphane Richard, et à ses déclarations relayées par les médias :

"Je ne confirme pas du tout l'existence d'un plan. Chez nous, on a depuis au moins cinq ans une politique qui consiste à ne pas remplacer tous les départs à la retraite », a-t-il expliqué (Source Europe 1 et Obs).

Sur notre territoire, il y a davantage de personnes ayant plus de 55 ans que de collaborateurs de moins de 46 ans. Cette structure de la pyramide des âges va s'amplifier dans les années qui viennent sous l'effet d'une baisse des recrutements d'une part, et d'un dispositif de fin de carrière extrêmement peu incitatif.

L'entreprise n'est pas en mesure de nous donner la répartition des embauches par service et par sexe. Or, ce sujet est important car on est loin de la parité recherchée et souhaitable, même si les 31% de femmes recrutées

globalement en 2020 sont un léger mieux par rapport à 2019.

L'UI et l'AD, habituellement pourvoyeuses de recrutements de jeunes, ont eu beaucoup moins ce rôle en 2020.

En passant de 101 à 37 contrats d'apprentissage entre 2019 et 2020 la DOGO n'a réalisée sur ce segment, que 9,5% des 25% d'objectif. C'est d'autant moins de chances de voir des jeunes intégrer notre belle entreprise.

Alors que la sous-traitance explose dans tous les domaines d'activités (réseaux, relation client particulier et entreprise) et représentera courant 2022 plus de la moitié des actifs induits par Orange au sein de notre DO, on se pose la question du bienfondé de cette vision de l'emploi.

Si encore ces méthodes court-thermistes permettaient au cours de l'action Orange de se redresser…

Boutiques Orange : Clap de fin !!

Les boutiques de Fougères, Le Mans Centre Sud, Yvetot et Morlaix vont fermer leurs portes prochainement. La stratégie d'Orange de transférer le réseau d'Agence Distribution vers sa filiale Générale De Téléphonie continue. Cette stratégie a pour but de faire les économies prévues au plan Engage 2025 d'un milliard d'Euros. Le repositionnement dans d'autres boutiques ou d'autres services des salariés concernés est source de stress vu les bassins d'emplois qui se réduisent chaque année un peu plus.

L'arrêt d'exploitation des boutiques ne procède d'aucune justification économique. Les arguments liés à des questions d'optimisation de couverture géographique n'ont pas de sens puisque l'entreprise souhaite la continuité de présence de la marque Orange sur ces sites, grâce à la Générale de Téléphonie, filiale du groupe Orange. Les salariés concernés par ces fermetures sont particulièrement choqués. Certains avaient un projet professionnel qu'ils seront heureux de pouvoir réaliser plus tôt que prévu, mais d'autres vivront comme un véritable traumatisme la nécessité de réaliser une mobilité fonctionnelle et géographique. Pour nombre d'entre eux, il restera l'interrogation du sens de leur engagement et investissement professionnel, préjudiciable à la santé psychique. Les élus de la CFE-CGC Orange ont donné un avis négatif sur ces fermetures de boutique, et seront très vigilants quant à l'accompagnement des salariés notamment sur l'adaptation avec la nouvelle équipe, et un nouveau concept pour certains.

Vos représentants CFE-CGC Orange

Élus

- Sophie Chaplain
- Barbara Gest
- Florence Le Lepvrier
- Enora Péné
- Laurent Delavigne
- Martial Lageon
- Jean Marie Naveau
- Eric Picot
- Régis Radureau

Représentant syndical

- Eddy Jégou

CFE CGC Ensemble groupe Orange

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
https://www.cfecgc-orange.org/do-go/

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : ***bit.ly/abtCFE-CGC***
tous vos contacts : ***bit.ly/annuaireCFECGC***